

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

Psychiatrie, santé mentale et social, médico-social

Afin de fluidifier le parcours de l'utilisateur et permettre à l'utilisateur d'être l'acteur au cœur de son propre parcours, le GEPSO et l'AdESM, en partenariat avec l'ANPCME, ont animé en 2019 des groupes de travail réunissant différents professionnels issus des établissements adhérents du GEPSO et de l'AdESM.

Ils se sont accordés autour des deux axes suivants :

Développer une meilleure interconnaissance et favoriser une culture commune



Développer une sémantique commune et partager les informations utiles pour assurer la continuité de la prise en charge de l'utilisateur[1]

Exemple d'outils : Dossier du patient informatisé, messagerie sécurisée, outils de liaison, réunion de coordination etc.



Développer des tronc communs entre les formations des champs sanitaire, social et médico-social pour favoriser la coopération inter-services



Décloisonner les champs sanitaire, social et médico-social pour faire évoluer les représentations parfois faussées et développer une culture commune

Exemple de bonnes pratiques : Formations du sanitaire vers le médico-social, social et vice-versa, stages d'immersions etc.



Créer des partenariats avec les acteurs de la formation initiale et continue des champs sanitaire, médico-social et social pour renforcer la dynamique collaborative

Partenaires concernés : IFSI, IRTS, IFCS, Universités, EHESP, ANFH etc.

[1] Décret n° 2016-994 du 20 juillet 2016 relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel

Développer les outils au service de la coopération en partant du besoin des usagers



Développer les postes de facilitateurs ou coordinateurs de parcours d'accompagnement.

Exemple : les case-managers, les équipes mobiles organisent la coordination de prestations entre les différents champs et favorisent la mise en réseau entre acteurs à partir des besoins spécifiques des usagers



Développer les Projets Territoriaux en Santé Mentale (PTSM), qui pour être efficaces, doivent être adaptés aux problématiques locales et être régulièrement actualisés afin de coller au plus près de l'évolution des besoins des usagers



Signer des conventions de partenariat entre structures sociales et médico-sociales et établissements de santé mentale



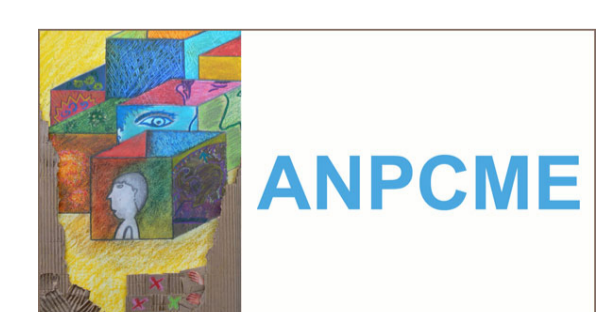
Faciliter et encourager la participation des usagers, de leur famille et des proches aidants afin d'être dans une co-construction du parcours, qui peut être gage d'une meilleure efficacité.



Marie-Laure de GUARDIA



Pascal MARIOTTI



Marie-Noëlle PETIT